Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		
	A l'arrêt		87dB(A) à un régime de 1575tr/min
	En marche (dB(A))		79.4
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-C
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		595/2009*627/2014C
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
	Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})		---
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): THC (mg/kWh): NMHC (mg/kWh): NOx (mg/kWh): THC + NOx (mg/kWh NH3 (ppm): Particules (masse) (mg/kWh): Particules (nombre) (#/kWh):	136 3 - 84 - 2.3 3.5 2.23E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---	
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : NOx (mg/kWh): NMHC (mg/kWh): THC (mg/kWh) : CH_4 (mg/kWh): NH3 (ppm): Particules (masse) (mg/kWh): Particules (nombre) (#/kWh):	131 262 - 4 - 0.9 6.2 2.77E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m^{-1})		0,55 595/2009*627/2014C
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:		--- TR25C .

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Philippe BAUDOUIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type : Variante : Version :	MDB3 UJZ44M GPHV72656J9NAU0NNA0
0.2.1	Nom commercial :	D
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3G
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.51	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	--- avant gauche
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: délivrée le:	VF640K867HB000639 e1*2007/46*0611*15 2016-10-13

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2017-01-03

DUPLICATE

Constitution générale du véhicule		
1.	Nombre d'essieux: et de roues:	2 6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées:	1, 2
2	Essieux directeurs (nombre, emplacement):	1, 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	2, 1 and 2, Boîte de transfert - Transmission permanente sur les ponts avant et arrière(s)
Dimensions principales		
4.	Empattement : (mm)	3350
4.1.	Ecartement des essieux : (mm)	---
5.1.	Longueur totale admissible: (mm)	9100
6.1.	Largeur maximale admissible: (mm)	2500
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm)	- - -
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm)	4360
Masses		
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg)	5869
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	1: 3972 2: 1897
14.2	Masse réelle du véhicule incomplet: (kg)	5869
15. 15.1	Masse minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	3832 1: 2079 2: 1753
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg)	16000
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg)	1: 5600 2: 10900
16.3.	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg)	1: 5600 2: 10900
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg)	19500
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg)	---
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg)	---
17.3.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg)	---
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG)	---
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	
18.1.	Remorque à timon d'attelage: (kg)	0
18.2.	Semi-remorque: (kg)	0
18.3.	Remorque à essieu central: (kg)	3500
18.4	Remorque non freinée: (kg)	750
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: (kg)	350

Propulsion		
20.	Constructeur du moteur:	VOLVO POWERTRAIN CORPORATION
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	DTI 8 280 EUVI
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, quatre temps
23.	Electrique pur:	Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	6 en ligne
25.	Capacité du moteur: (cm^3)	7698
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Mono carburant
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B (1)	---
27.	Puissance maximale	
27.1.	Puissance maximale nette:	210 kW à 2100(tr/min)
27.2.	Puissance horaire maximale : (kW)	---
27.3.	Puissance nette maximale : (kW)	---
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes : (kW)	---
28.	Boite de vitesses (type):	Manuelle
Vitesse maximale		
29.	Vitesse maximale: (km/h)	90
Essieux et suspension		
31.	Position du ou des essieux relevables:	-
32.	Position du ou des essieux délestables:	-
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente:	Non
35.	Combinaison pneumatiques / roues:	Essieu 1 : pneu 11R22.5, jante 22.5x7.50, 148 K Essieu 2 : pneu 11R22.5, jante 22.5x7.50, 145 K
Dispositifs de freinage		
36.	Connexions pour le freinage de la remorque:	---
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: (bar max)	---
Dispositif d'attelage		
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:	-
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	Tout attelage et barre d'accouplement réceptionné selon directive R55/ECE avec Dc >= 31 kN et S >= 350 kg
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D (kN): - V (kN): - S (kg): - U (kg): -

DUPLICATE